le Brésil, des résultats des enquêtes qu'il a menées et des mesures réglementaires qu'il a adoptées pour faire face à la situation. Il demande la reprise des échanges commerciaux en se fondant sur des faits scientifiques. (Voir également la section consacrée à l'ESB au chapitre 2.)

Pommes de terre de semence

En 2001, le Brésil a fait savoir au Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'OMC qu'il avait mis en œuvre de nouvelles restrictions concernant les niveaux maximaux de parasites non réglementés justiciables de quarantaine sur les pommes de terre de semence et qu'il avait établi des niveaux maximaux pour les défauts physiologiques. Cette mesure est entrée en vigueur en novembre 2001.

Cette exigence du Brésil d'inclure les parasites non réglementés justiciables de quarantaine aux critères de certification des exportations est incompatible avec les principes et pratiques acceptés à l'échelle internationale. Le Canada a continué de le faire savoir, tant au Brésil directement que dans le cadre du Comité SPS de l'OMC, et continuera de faire pression sur le Brésil afin de parvenir à une résolution de cette question.

Droits sur le blé

En 1996, le Brésil a avisé les États membres de l'OMC qu'il avait radié de sa liste une concession en matière d'accès aux marchés en vertu de laquelle 750 000 tonnes de blé entraient au Brésil en franchise de droits et qu'il comptait dorénavant exiger un droit, actuellement fixé à 12,5 %, sur toutes les importations de cette céréale. Le Canada, qui était alors le plus grand exportateur de blé au Brésil en régime non préférentiel, a fait valoir sa qualité de « principal fournisseur » auprès des États membres de l'OMC afin de pouvoir se prévaloir de son droit de demander une compensation au Brésil pour la révocation de cette concession et pour l'instauration de ce droit sur le blé. Le Brésil a répondu qu'il n'y a pas matière à réclamer une compensation puisque la part de marché du Canada n'en a pas souffert. Pour sa part, le Canada continue de croire que le Brésil a une obligation envers lui et en 2003, le gouvernement du Canada a réitéré cette demande au Brésil.

Différend au sujet des aéronefs de transport régional

Le Canada et le Brésil poursuivent des négociations et sont engagés dans un différend devant l'OMC depuis sept ans, dans l'optique d'éliminer les subventions sous forme de financement des ventes d'aéronefs régionaux. L'OMC leur a accordé à tous deux l'autorisation d'appliquer des mesures de rétorsion à l'encontre de l'autre, mais ni le Canada ni le Brésil ne s'en sont prévalus, privilégiant l'un comme l'autre la négociation d'une résolution durable de ce différend.

Au cours de l'année passée, les négociations se sont accélérées et sont devenues de plus en plus productives. Du point de vue du Canada, le principal élément de tout accord final demeure l'établissement d'un cadre de financement des aéronefs de transport régional qui éliminerait le financement subventionné par l'État des décisions d'achat des compagnies aériennes. Quelques points d'achoppement demeurent, et le travail technique est en cours pour tâcher d'aplanir les différences. Les principaux négociateurs canadiens et brésiliens se sont réunis en 2004. Si bien du chemin reste à parcourir avant de parvenir à la conclusion d'un accord, les parties convergent peu à peu vers une position commune.

ARGENTINE

Aperçu

Deux ans après le grave manquement de l'Argentine à ses obligations et la dévaluation de sa monnaie, les signes indiquant que l'économie rebondit se multiplient. La production a cessé de chuter. La confiance des consommateurs n'a jamais été aussi élevée ces trois dernières années. Le taux de chômage a baissé et le nombre de dépôts bancaires ne cesse de croître. Le gouvernement de l'Argentine a totalement levé le gel sur les dépôts bancaires. Toutefois, la consommation continue de battre de l'aile. Le système financier est toujours aux prises avec d'énormes difficultés. Une réforme des institutions s'impose. Le remboursement des institutions financières internationales et des porteurs d'obligations en souffrance est l'un des problèmes que le gouvernement se doit de régler en priorité. L'Argentine et le Fonds monétaire international (FMI) ont signé une entente de trois ans qui permettra au pays de rééchelonner sa dette multilatérale de 21 milliards de dollars américains,